



DEPARTEMENT D'INDRE-ET- LOIRE  
Arrondissement de CHINON

MAIRIE de  
**BEAUMONT-LOUESTAULT**  
37360

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT-LOUESTAULT

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Beaumont-Louestault, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

### Nombre de conseillers

- En exercice :	24
- présents :	18
- votants :	19
- absents :	06

**Étaient présents :** Mesdames CÔME, BENNEVAULT, BERANGER, DURAND, NIEPCERON, SOLLIER et TERRENERE.

Messieurs COUSSEAU, DESJONQUERES, FORTIN, HEROUX, LAMOUREUX, LE TERRIEN, MANS, ROBERT, SAUVÉ, TARTARET et TURMINEL formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation  
du conseil municipal :

12 juin 2018

**Absents excusés :** Mesdames BARROUX, FRAPIER

Messieurs BOURSE, GASTINE, DE NORAY, LOMBARD

**Procurations :** M Stéphane BOURSE donne procuration à M Jean-Paul ROBERT

**Secrétaire de séance :** M Norbert FORTIN est élu secrétaire de séance

### D\_2018-06-64 - MODIFICATION DU PLU

Le conseil municipal souhaite engager une procédure de modification du PLU et du règlement du PLU de la commune de Beaumont-Louestault.

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant que la modification n°2 du PLU est nécessaire pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prescrire la modification du PLU conformément aux articles L 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- **DONNE** l'autorisation à la communauté de communes Gâtine Choisille Pays de Racan (CCGCPR) de poursuivre les procédures concernant cette modification
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération certifiée exécutoire  
Le 02 juillet 2018,  
Affichée et transmise  
en Préfecture,  
le 02 juillet 2018.  
Le Maire,



Catherine CÔME

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Catherine CÔME